

* OBJETS :

- Maquette ex-voto du trois mâts « La Constitution »

PM40001002
Bois
Emplacement : chœur
Fin XVIIIème siècle

- Chemin de croix

PM40001003
Ensemble des 14 stations du chemin de croix, sculpté par Mlle Chantrel et peint par Gaston Géliibert
Argile et peinture
Emplacement : nef
XXème siècle

- Ensemble de plaques du porche et de la nef

PM40001004
Plaques retranscrivant les noms et les dates des registres paroissiaux des personnes enterrées dans l'église. 180 plaques dans la nef.
Les plaques en argiles sont de d'Astanières, celles en bois de son ami Steentrup.
Marbre
Emplacement : porche et nef
Début du XXème siècle

- Statue de la Vierge

PM40001005
Représentation en marbre d'une Vierge suppliante. Œuvre de d'Astanières.
Marbre
Emplacement : transept sud
XXème siècle

Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Landes, M. le Maire de CAPBRETON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 3 JAN. 2005

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean Jacques BOYER